

BUREAUX : Rue Nam, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 10 f.
Six mois... 19
Un an... 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nam, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Boghan, libraire, rue Grande-Chaussée ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. MESSOUX

Le Nord de la France :

Trois mois...
Six mois...
Un an...

ANNONCES : 15 centimes la ligne

RECLAMES : 25 centimes

On traite à forfait

ROUBAIX. 2 JUIN 1871

Étude politique

LES DEUX PROGRAMMES DE 1789

SUITE. — Voir notre numéro d'hier.

Après la mort du grand chef de la Révolution, l'aristocratie démocratique du barreau parisien, renforcée des adeptes venus de la province, se constitue et prend possession de la France, conformément à la prédiction de Marmontel. Elle poursuit le programme de Mirabeau : suppression de la Divinité, haine au clergé, à la noblesse, à toute corporation, afin de régner seule sur une nation complètement désagrégée. Les persécutions contre les prêtres, contre les nobles présents, tous voués à la mort; contre les nobles absents et fuyant le trépas, qualifiés d'émigrés et punis par la confiscation de leurs biens; une constitution instituant une 'frère royauté non viable; tels furent les derniers actes de cette Assemblée constituante admirée par les administrateurs de Mirabeau, mais blâmable et coupable comme lui, à raison des actes incalculables qu'elle commit contrairement aux cahiers de 1789.

L'aristocratie du barreau se fortifie dans l'Assemblée législative; elle devient plus impie encore, et ne cache plus sa profession de foi républicaine. Elle promulgue des décrets sévères contre les princes français et contre les émigrés; elle prive de traitement et de pension tous les prêtres non assermentés, elle prohibe tous costumes ecclésiastiques et religieux. Le 20 avril 1792, elle déclare la guerre à l'empereur d'Autriche, commençant ainsi une ère de dévastation et de carnage qui durera un quart de siècle. L'esprit de révolte a pénétré dans l'île Saint-Domingue, et les Français ont été égarés; la nation a perdu une magnifique colonie; annoncée la perte des Antilles; désastre irréparable pour notre marine et notre commerce.

Les hommes qui ont fait une révolution au nom de la tolérance imitent les empereurs du paganisme: ils persécutent les prêtres et condamnent à la déportation, c'est-à-dire à la misère et à la mort, ceux qui ne sont point assermentés. Quelques millions d'athées et d'incrédules insultent aux croyances de trente millions de Français et enchaînent leur liberté de conscience et de culte.

Il reste encore une ombre de royauté; elle importune l'aristocratie dominante qui veut devenir souveraine; le 20 juin 1792, elle organise une insurrection qui échoue contre la fermeté calme et digne de Louis XVI; elle envoie alors un des membres à Marseille où il recrute la lie de la populace exotique et indigène. Le 10 août, à l'aide de ce renfort immonde, elle envahit le jardin et le château des Tuileries qu'elle jonche de six mille cadavres; mais elle est victorieuse, le roi et sa famille sont enfermés au Temple; le 2 septembre commence le massacre des prisonniers de Paris et de Versailles. Ces deux grands crimes sont ordonnés par la même volonté, par l'aristocratie démocratique; ils sont exécutés par les mêmes brigands, les Marseillais. Vainement les historiens révolutionnaires ont voulu distinguer ces deux forfaits, honorer l'un, stigmatiser l'autre; cette appréciation ne prévaut pas contre la vérité; ils furent, l'un comme l'autre, l'œuvre du même parti. C'est à cette époque, à la vérité, que la division s'établit entre les grands coupables, exécuteurs de ces horribles massacres; les uns se qualifièrent : les Girondins, les autres se nommèrent; les Montagnards. Mais qu'importe la différence des noms, lorsque les actes sont empreints du même sceau? Du reste, on vit encore ces deux groupes unis lors de la condamnation du roi; ainsi, toujours associés contre les chefs de la nation, même tombés, ils se querellaient et se séparèrent dès qu'il s'agissait de partager les dépouilles des vaincus.

Pendant deux années, l'aristocratie, devenue souveraine, fut obligée de renouveler fréquemment son personnel, car la guerre civile faisait sans cesse des vides dans ses rangs; elle dut incliner beaucoup vers la démagogie, qui faisait couler de toutes parts des torrents de sang sur le territoire français. La révolution du 9 Thermidor fit cesser la domination de Robespierre et de ses partisans. Ceux qui lui succédèrent laissèrent quelque peu respirer la France, mais ils ne lui rendirent pas ses libertés; il en fut de même sous le Directoire, les lois contre le culte, contre les prêtres, contre les émigrés subsistaient toujours,

mais elles étaient moins rigoureusement appliquées. L'aristocratie régnante était moins sanguinaire, mais elle restait absolue et tournait à la corruption.

Le général Bonaparte renversa facilement cette aristocratie amolée par le matérialisme et le repos; il éloigna du pouvoir les écrivains, les orateurs, les avocats; il les qualifiait d'idéologues. Mais s'il écarta les personnes, il maintint les doctrines; il devint empereur, mais empereur doublé du jacobin; il était, disait-on, la Révolution à cheval. Le clergé était rentré en France dans les dernières années du Directoire; il était toléré et remplissait avec prudence sa mission évangélique. Bonaparte lui rendit son état civil; il lui accorda une protection plus dangereuse peut-être que la persécution ouverte; il l'organisa et le fit entrer dans son cadre administratif; mais il ne tarda pas de se démasquer: il persécuta avec acharnement le Pape qui l'avait sacré, lui enleva ses Etats, sa liberté, et le fit transporter captif en France. Il se montra digne de Voltaire et de Mirabeau; il exécuta le programme révolutionnaire de 1789 et fut ainsi le ministre des passions et des haines des aristocrates parisiens qu'il avait généralement écartés de sa cour et privés de ses faveurs.

Après 1815, les bonapartistes exclus du pouvoir et les descendants des Girondins qui en étaient privés depuis quinze ans, oublièrent leurs ressentiments et s'unirent sous le drapeau commun de l'impérialisme et de l'esprit révolutionnaire contre le frère de Louis XVI. Ces deux partis conjurés contre la Restauration se donnèrent la qualification de libéraux; ils employèrent avec une ardeur toujours croissante toutes les armes dont ils purent disposer : les chaires des cours publics, la tribune politique, les écrits, la presse périodique, la reproduction de tous les ouvrages hostiles à la religion, licencieux ou démagogiques. Ils passionnèrent la jeunesse et se rendirent maîtres de l'opinion publique qu'ils dirigèrent à leur gré. La royauté fut débordée par ces flots impétueux d'attaques tantôt sourdes et perfides, tantôt ouvertes et furieuses. Elle succomba en 1830 et laisse le champ libre à cette armée d'envahisseurs.

(A suivre.)

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix

Paris, 31 mai, soir.

Une affiche de l'autorité militaire ordonne que tous les cafés, restaurants et établissements publics doivent fermer à minuit.

Les propriétaires et les consommateurs qui ne se conformeront pas à cette ordonnance seront arrêtés et remis entre les mains des prévôts militaires.

La circulation des omnibus et des voitures publiques a été reprise aujourd'hui.

Paris-Journal et le Journal des Débats ont reparu ce matin.

Les principaux journaux sont revenus de Versailles à Paris.

Un nouveau journal, le Tricolore, appuie la candidature du duc d'Aumale, à la présidence de l'Assemblée. Il dit que la République restera le gouvernement nécessaire de la France, mais que le pays ne peut choisir le chef de la République que parmi les princes d'Orléans. Ce chef serait une menace perpétuelle pour la Prusse et une espérance de revendication des provinces ravies.

Les princes d'Orléans, dépourvus de toute ambition personnelle, dit ce journal, n'accepteront, nous en sommes certains, à aucun prix la liquidation créée par l'empire et le gouvernement de Gambetta et consorts. Ce n'est pas sur la France amputée que ceux qui ont une épée comme eux devraient assier leur trône.

Kreulin pris par les insurgés a été fusillé.

Ostyn, membre de la Commune, a été rendu par les Prussiens et fusillé.

On croit que le décret de dissolution de la garde nationale de Paris sera étendu à toute la France.

Beaucoup de troupes retournent à Versailles. Environ 40,000 prisonniers insurgés sont maintenant à Versailles.

Beaucoup seront envoyés dans des ports de mer.

Versailles, 31 mai.

La retraite de MM. Picard et Le Flô paraît être prochaine, mais leurs successeurs ne sont pas encore connus.

Les communications sont libres avec Paris; elles seront rétablies vendredi, peut-être même demain.

Paris restera encore pendant quelque temps sous la juridiction militaire.

Des ordres pour l'incendie ont été trouvés sur des individus arrêtés ou tués qui portaient les timbres du Comité central ou du Comité du Salut public, avec la signature d'Ulysse Parent.

Versailles, 1er juin 1871.

Assemblée nationale. — M. Princeteau dépose un projet de loi portant que les ministres cessant leurs fonctions ne pourront pas accepter de fonctions salariées.

M. Ravinel dépose un projet de loi, ouvrant des crédits pour l'installation des ministères à Versailles. La droite demande l'urgence.

M. Thiers, répondant à M. Laroche-Jacquelin, dit que le gouvernement s'engage à ne pas préjuger la question de la capitale; les conseils des ministres continueront à se réunir à Versailles; les principaux ministres y résideront, mais il est impossible d'installer à Versailles le ministère de la guerre, des finances, et de loger leurs employés. M. Thiers fait observer qu'à l'occasion de l'emprunt prochain, il y aurait inconvénient que le séjour du ministre des finances fût à Versailles.

Le discours de M. Thiers a été très-applaudi. La droite persiste à ne pas demander l'urgence.

M. Dufaure présente un projet de loi réorganisant le Conseil d'Etat.

Sur la proposition de Villeneuve, l'Assemblée décide qu'elle vérifiera lundi, les élections du prince de Joinville et duc d'Aumale.

St-Denis, 1er juin.

La ville offre ce matin un spectacle animé.

Deux régiments de la garde prussienne commencent leur retour en Allemagne.

Trois régiments du 4e corps entrent par la grande route.

St-Denis, 1er juin, midi.

Le Gaulois dit : « Paris a été victime d'un despotisme hideux; il faut maintenant qu'il s'oppose à ce que l' inexorable revanche de la cause de l'ordre ne s'exerce sans limites; il faut qu'il réagisse contre les sentiments d'une pitié qui serait coupable, parce qu'elle serait injuste; il faut qu'il apprenne, enfin, que les crimes, dont il a été, pour la plus grande part, auteur involontaire, et dont la France a été témoin, ont donné sur lui, au pays, un droit de contrôle et presque d'oppression. »

La France dit : « A côté des droits de la justice, on demande un examen sérieux des inculpés; on voudrait ne voir mourir que les vrais coupables, on voudrait amoindrir les peines des égarés. »

Londres, 31 mai.

Des mineurs du comté de Galles (Sud), ont menacé de se mettre en grève si leurs salaires ne sont pas augmentés de 5 pour cent.

Cherbourg, 31 mai.

Les vaisseaux de guerre, le Tasse, la Ville de Nantes et le Tourville seront transformés en pontons pour emprisonner les insurgés.

PARIS-VERSAILLES

On nous écrit de Versailles, 31 mai : « Les journaux continuent à annoncer que M. Victor Lefranc remplacerait M. Picard, nommé gouverneur de la Banque; que le général de Cossey remplacerait le général Leffo nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg et que le duc de Broglie remplacerait M. J. Favre. Nous croyons savoir que ces nouvelles sont prématurées; aucune modification ministérielle n'est décidée jusqu'à présent et notamment M. J. Favre conserverait encore le portefeuille des affaires étrangères. »

Le corps d'armée du général Donay est revenu hier à Versailles.

Nous apprenons que parmi les insurgés réfugiés au fort de Vincennes qui se sont rendus à discrétion se trouvaient quinze membres ou fonctionnaires de la Commune.

On lit dans le Français : « Nous apprenons que M. le baron de Ravinel député des Vosges, a déposé à la séance d'hier un amendement au budget rectificatif de 1871, portant ouverture au mini tère des Travaux publics du Crédit nécessaire à l'installation définitive et convenable des ministères à Versailles. »

Hier, sept nouveaux convois de prisonniers sont arrivés à la gare de Versailles.

On assure que le chemin de fer de l'Ouest rouvrira pour le public, jeudi ou vendredi prochain, son service entre Versailles et Paris.

On lit dans Paris Journal : « M. Thiérs a annoncé dans les couloirs que plusieurs procureurs-généraux allaient être changés. M. L. Bourd, comme de juste, marche en tête de cette liste, qui comprend en outre les noms de MM. Cheviot, Ravaut, Nouris. »

M. Didier, procureur de la République à Paris, aurait pour successeur M. Durier, secrétaire du ministère de la justice.

La fusion, tant de fois annoncée, semble faite et bien faite.

Les deux branches de la maison de Bourbon se sont rapprochées. Fro-hdorf a tendu la main à Twickenham, le malentendu de 1830 a été expliqué et sera oublié. Le duc d'Aumale, dans une lettre qui circule dans Versailles, a annoncé à ses amis cette heureuse nouvelle.

Paris-Journal dément que le premier demi-milliard de l'indemnité due à la Prusse ait été payé.

Il n'a encore été versé aucun à-compte à valoir sur l'indemnité de 5 milliards. Il sera payé le 1er juin prochain, 125 millions seulement et non 250, et ce versement sera le premier de ceux à imputer sur l'indemnité dont il s'agit. A cette somme de 125 millions, M. Pouyer-Quertier en ajoutera une autre de 70 millions, mais celle-là ne représentera que l'acquit à faire pour nous de la portion échue de l'indemnité quotidienne de 1,500,000 fr. stipulée pour l'entretien des troupes allemandes.

Le même journal dément l'assertion de la Gazette de Voss annonçant que MM. Erlanger et Ruzich négocient à Berlin le placement de cent millions de bons de trésor à émettre par le Gouvernement français.

Il n'a jamais été question d'une émission pareille.

Pour qu'elle eût lieu, d'ailleurs, il faudrait qu'elle fût autorisée par une loi. Nous ne sachions pas qu'aucune loi de cette nature ait été votée présentée ou même préparée.

Paris sera renvert aujourd'hui ou demain à la libre circulation sans permis spécial. Le gouvernement pense que d'ici là, il aura pu faire to tes les arrestations nécessaires.

Il n'en sera pas moins utile d'être muni d'un passeport nouvellement visé pour éviter tout désagrément.

Le conseil de guerre chargé de juger Rochefort et consorts est constitué. C'est samedi qu'il commencera à fonctionner. Rochefort, nous assure-t-on, commencera la série. Il est accusé d'excitations à la guerre civile, au pillage et au vol.

On lit dans le Gaulois : « Des prisonniers sont partis hier soir du camp de Satory pour Lorient, Brest et Cherbourg. »

De fréquents entretiens ont eu lieu, entre M. Pouyer-Quertier et lord Lyons, au sujet de la question commerciale anglo-française. On sait en Angle-terre les dispositions de la France et, avec le sens pratique qui caractérise nos voisins, ils sont les premiers à comprendre que la France est non seulement disposée à dénoncer les traités conclus pendant l'Empire; mais encore que sa situation nouvelle, et l'obligation où elle est de satisfaire aux charges que lui a imposées la guerre, contraignent forcément les ministres de la République à modifier les tarifs douaniers qui permettraient à la France de s'acquitter de sa dette. Le gouvernement britannique a donc donné à son représentant à Versailles des instructions en vertu desquelles il devra s'efforcer à obtenir au plus-tôt la fixation des tarifs sur lesquels le commerce anglais pourra baser ses prix et entourer de nouvelles affaires.

C'est hier, jeudi, que les conseils de guerre siégeant à Versailles ont commencé à juger les insurgés de Paris.

Trois individus ont été arrêtés ce matin. Ils auraient été surpris faisant des tentatives incendiaires autour du Château de Versailles.

Les postes des pompiers ont été doublés aujourd'hui.

Dans la discussion qui a eu lieu dans les bureaux sur le projet de loi relatif au cautionnement des journaux, la majorité des bureaux parait se rallier à cette idée de substituer la peine de l'amende à la peine de l'emprisonnement.

On lit dans le Soir : « Nous croyons savoir qu'après mûre délibération, le gouvernement s'abstiendra de nommer, jusqu'à nouvel ordre, un préfet de la Seine. Paris et le département seraient placés, pour quelques mois, sous l'autorité d'un des meilleurs généraux de l'armée victorieuse. Après du gouverneur militaire et dans sa main, pour ainsi dire, on mettrait un chef de service choisi parmi nos administrateurs les plus capables et les plus expérimentés. C'est vraisemblablement un chef de division à mini-tère de l'intérieur qui passera au département de la Seine, avec le titre de secrétaire général ou de directeur civil. »

Une dépêche du général Borel a porté à la connaissance du gouvernement les faits suivants :

« Les otages étaient sur le point d'être fusillés par la Commune qui avait établi son quartier-général à la prison, lorsque, sur l'instigation d'un des anciens fonctionnaires de la Roquette, qui avait été maintenu dans son poste par la Commune, ils s'insurgèrent et se retirèrent dans une dépendance de la prison, où ils se barricadèrent et où les insurgés essayèrent de les brûler vifs. Les matelas, toutefois, qui étaient remplis de laine, les garantirent, de sorte qu'ils ne souffrirent pas beaucoup du feu. »

« Une centaine de soldats qui étaient tombés au pouvoir de la Commune lors de la prise de la caserne du Prince Eugène, formèrent entre eux un fort noyau de résistance, et le soir à 5 heures, la Commune, prise d'un sentiment de panique, s'enfuit, emportant la caisse, dans la direction de la mairie du 20e arrondissement. »

« Il doit encore y avoir à la Roquette, en ce moment, d'abord 100 soldats des hôpitaux qui avaient refusé de prendre les armes sur les ordres de la Commune; deuxièmement, 15 ecclésiastiques; troisièmement, 54 sergents de ville. »

« Le directeur de la prison, nommé par la Commune, le sieur François, avait sa résidence rue de Charonne. Il a pris la fuite, hier, avec la Commune. C'est lui qui fut l'instigateur du complot contre les pompiers de la Vilette, dans l'affaire du « général » Eudes. »

« Signé le général de division, chef d'état-major, BOREL. »

C'est dans le palais archiépiscopal de la rue de Grenelle-Saint-Germain qu'ont été déposés le corps de l'archevêque de Paris et de Mgr Surat.

La chapelle ardente a été achevée hier et ouverte immédiatement aux fidèles.

Elle a été installée dans le grand salon qui donne sur le jardin.

Le catafalque de Mgr Darboy est à droite sous un immense dais noir frangé d'argent. Le corps revêtu des ornements sacerdotaux repose sur le lit, les pieds dirigés vers la fenêtre, de sorte que la lumière du jour éclaire pleinement le visage de l'infortuné prélat.

Le corps a été embaumé dès qu'on a pu l'exhumer. Aussi, le visage, quoique affaiblement pâle, a-t-il une expression touchante de calme et de résignation.

Les paupières sont closes. La barbe est assez longue et telle que la portait Mgr Darboy pendant sa captivité. Les mains gantées sont étendues de chaque côté du corps.

Toute la journée et toute la nuit, des sœurs se tiennent en prière auprès du lit mortuaire, entouré de cierges allumés.

Les nombreux fidèles qui s'y rendent en pèlerinage apportent des chaplètes pour les faire sanctifier par un simple contact avec le corps illustre défunt.

A côté, à gauche, se trouve le catafalque, plus bas, de Mgr Surat, dont le corps mutilé n'a pu être exposé.

Un autel dressé sur un côté de la chapelle, sert tous les matins à la célébration de la messe et de l'office des morts.

L'exposition doit durer pendant plusieurs jours; le public n'y est admis que de dix heures à quatre heures.

Hier, sont arrivés de province le frère, la sœur et la nièce de Mgr Darboy.

Quand ils furent conduits auprès du corps de leur infortuné parent, il y eut une scène déchirante. Monsieur Darboy était aussi aimé des siens que vénéré des fidèles.

On continue à faire des recherches actives à Paris, de maison en maison, pour y découvrir des insurgés. On a arrêté le citoyen Jourde, ministre des finances de la Commune.

On procède à la désinfection des rues et à l'exhumation des cadavres enterrés sous le pavé.

M. Rochefort, assure un correspondant du Siècle, a dû être transporté dans une maison de santé. M. Rochefort serait dangereusement malade, et la nature de sa maladie ne laisserait plus d'espoir à ses amis. A peine installé dans sa prison, il aurait été pris de violentes crachements de sang. Le médecin chargé de le soigner aurait dit que l'état du malade lui paraissait désespéré.

M. Victor Hugo a quitté Bruxelles hier. Il a pris le train du Luxembourg. M. Hugo se rend à Vienten, près de Dikrich, dans le Grand-Duché. Un certain nombre d'amis l'ont accompagné jusqu'à la gare.

Félix Pyat et Paschal Grousset ont été arrêtés sur le territoire suisse; la nouvelle de leur arrestation a été transmise officiellement au gouvernement belge.

On évalue de 2,500 à 3,000 hommes, tués et blessés, les pertes subies par l'armée de Versailles pour la prise de Paris. La division du général Clinchant, qui a emporté la porte Maillot, les barricades de l'Arc-de-l'Étoile, la place d'Eylau, le nouvel Opéra, la place Saint-Geroges, etc., a été reçue en triomphe à Versailles.

Il y a au moins 40,000 prisonniers en tout. On en expédie par 1,200 tous les jours vers les ports de l'Ouest. 140 ont été exécutés hier à Satory.